



OBJECTIFS

La commune est propriétaire d'une parcelle de 1658m² située en limite Ouest du village, sur laquelle est implantée un terrain de tennis en résine et précédé d'un espace de stationnement informel d'environ 500m². La parcelle accueille également un panier de basket et un « mur d'expression » graffitié. **Une enquête publique a mis en avant le souhait des habitants de réaménager cette zone pour créer un lieu multigénérationnel (66%).**

PARTENARIAT ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE

L'analyse est confiée au CAUE qui a pour mission légale de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

POUR EN SAVOIR PLUS

CAUE du DOUBS

Clémence GALLIOT, 03 81 82 71 17

c.galliot@caue25.org

TEMPORALITÉ ET LIVRABLES DU PROJET

2023

Le CAUE réalise une **étude d'opportunité sur 3 sites de la commune. Sélection d'un site par la commune.**

2024

Concertation des habitants sur ce site avec l'animation d'une demi-journée sous forme d'atelier maquette qui a abouti à trois propositions d'aménagement : « nature à partager », « aire de jeux » et « espaces partagés »

Restitution aux élus de la concertation

2025

Élaboration du cahier des charges pour recrutement de la maîtrise d'œuvre

Consultation de la maîtrise d'œuvre (2 paysagistes) d'après le programme identifié suite à la concertation

2026

Études de la maîtrise d'œuvre

Consultation des entreprises

2027

Réalisation des travaux

Livraison du chantier

PLAN DE FINANCEMENT

ÉTAT

- **FONDS VERT** : Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages.
- **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** modifiée chaque année, se renseigner auprès de la préfecture.
- **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** destinée à différents types de projet, tel que le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

- **Dispositif ENVI** (Espace nouveaux, Villages Innovants).

DÉPARTEMENT

- **Contrat P@C 25 2022-2028.** Le projet peut être soutenu au titre du soutien financier à la mise en œuvre de projets locaux sous le volet «soutien à la vie locale».

AGENCE DE L'EAU

Le taux d'aide sur la mise en place d'ouvrages d'infiltration est de 50 % sur la base d'un coût plafond de 40 €/m² désimperméabilisé.